AVERTISSEMENTS AGRICOLES DLP-12-8-76234920

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE

ÉDITION DE LA STATION RHONE-ALPES
(AIN, ARDECHE, DROME, ISERE, LOIRE, RHONE, SAVOIE, HAUTE-SAVOIE)
SERVICE DE LA PROTECTION DES VÉGÉTAUX
55, rue Mazenod - 69426 LYON CEDEX 3
Tél. (78) 60-95-87 (Postes 426 et 427)

ABONNEMENT ANNUEL : 50 F
C. C. P. LYON 9431-17
Régisseur Avances et Recettes D. D. A.
55, rue Mazenod - 69426 LYON CEDEX 3

Bulletin N° 64 Lisez sur l'enveloppe de ce bulletin le numéro de votre région 10 Août 1976

VIGNE

Vers de la grappe - Le 3e vol d'Eudémis (et souvent de Cochylis également) est très avancé dans l'extrême sud de la Circonscription, en cours dans les régions moyennes et à son début dans les régions les plus tardives. En conséquence, un traitement devra être appliqué dans toutes les vignes où l'Eudémis s'est manifestée au cours de la saison :

- dans les régions précoces (début des vendanges prévu avant le 5 septembre) : dés réception avec un produit à caractère dit "curatif".
- Dans les régions moyennes (début des vendanges prévu dans la semaine du 5 au 11 septembre : dés réception avec un produit préventif ou autour du 17 août avec un produit curatif.
- Dans les régions tardives (début des vendanges prévu après le 11 septembre) : entre le 17 et le 20 août avec un produit préventif.

ARBRES FRUITIERS

Carpocapse (poires, pommes), Tordeuse Orientale (pêches, poires) - Maintenir la protection dans les limites permises par les délais d'application des pesticides.
Sur noyer les traitements contre le Carpocapse ne sont plus nécessaires du fait de la lignification de la coque.

Mouche méditerranéenne des fruits - Ce ravageur qui avait pratiquement disparu de la région depuis 1966 se manifeste à nouveau à la faveur des chaleurs précoces et prolongées. Des traitements spécifiques ne s'imposent toutefois qu'à proximité des agglomérations urbaines et des décharges de fruits avariés ou retirés.
On utilisera une des formules suivantes :

- Méthyl - diphényl - dichloroéthane (Perthane E C) à 175 gr/hl de matière active.
- Malathion (12 spécialités) ou trichlorfon (Dipterex 80) à 100 gr/hl de m.a.
- Fenthion (Lebaycid) à 50 gr/hl de m.a.
- Formothion (Anthio fort) à 37,5 gr/hl de m.a.
- Diméthoate (16 spécialités) à 30 gr/hl de m.a.

Le premier traitement devra se situer dés réception et sera renouvelé dés le premier jour de chaleur à partir de 10 jours après la précédente application.

On devra strictement respecter les délais d'utilisation des pesticides avant récolte.

Pou de San José - Les éclosions de 2è génération sont en cours avec de faibles décalages d'une région à l'autre de sorte qu'un premier traitement devra être appliqué dés réception dans toutes les zones contaminées. Il sera renouvelé de 14 à 22 jours plus tard suivant les conditions climatiques : plus rapproché en cas de chaleur persistante ou de fortes précipitations, plus éloigné en cas de temps frais ou très sec.

INFORMATIONS MARAICHERES

Noctuelles - D'après leur comportement on distingue deux types de chenilles de Noctuelles :
- 1° - Les Noctuelles défoliatrices qui s'attaquent essentiellement au feuillage :
  - Noctuelle du chou, sur crucifèracés, betteraves, tabac, salades etc...
  - Noctuelle gamma, sur betteraves, pommes de terre, céréales, légumes divers etc...

P. 244

- 2° - Les Noctuelles terricoles ou Vers gris qui ne s'alimentent que la nuit, s'enroulant sur elles-mêmes pendant la journée sous une motte au pied des plantes. Elles s'attaquent, surtout au printemps à différentes parties du végétal, notamment collet et pousses.

  - Euxoa, sur choux, pommes de terre, haricots, oignons.
  - Noctuelle des moissons, sur betteraves, céréales, tabacs, pommes de terre et diverses cultures légumières.

  - Les Chenilles défoliatrices ne sont sensibles aux insecticides qu'au début de leur développement.

On doit traiter de préférence le soir en ayant soin de mouiller abondamment. On utilisera une des formules suivantes en pulvérisation :

- lindane ou toxaphène à raison de 400 à 500 gr/hl de matière active.
- Endosulfan à 200 gr/hl de m.a.
- Carbaryl ou trichlorfon à 100 gr/hl de m.a.

- Contre les Vers gris on pourra :

  = soit préparer des appâts à base de son auquel ou adjoint 15 l d'eau pour 100 kg de son et un des insecticides suivants (matière active pour 100 kg) :

- 5 kg de carbaryl
- 2 kg de chlorpyriphos
- 600 gr. de toxaphène ou polychlorocamphènes
- 400 gr. de lindane ou
- 300 gr. d'endosulfan.

La meilleure formule consiste à projeter sur le son le mélange eau + pesticide à l'aide d'un pulvérisateur en battant soigneusement l'ensemble afin d'obtenir une préparation homogène.

On épandra de 80 à 100 kg de cette préparation à l'hectare, de préférence le soir.

= soit utiliser des granulés prêts à l'emploi à base de carbaryl, chlorpyriphos, lindane, phoxime ou toxaphène, le soir également.

Mouche de l'oignon (voir bulletin N° 50 du 21 Mars 1976) - Des dégâts de ce ravageur sont signalés sur poireaux. Traiter en pulvérisation avec une spécialité à base de chlorfenvinphos, de diéthion ou de trichloronate.

- Autres ennemis : maintenir la protection contre :

- Alternaria de la carotte - Septoriose du céleri -
- Teigne du poireau.

La Section "Avertissements Agricoles"

L'Ingénieur d'Agronomie,
Chef de Circonscription,

R. GIREAU.

Imprimerie de la Station Rhône-Alpes - Le Directeur-Gérant : P. JOURNET.
Inscription à la C.P.P.A.P. N° 477 AD.

Pourriture grise (Botrytis) - Les risques d'extension de la maladie à partir de quelques foyers existants ne sont pas totalement écartés. Ceux-ci pourraient se préciser à la faveur de pluies, mêmes peu importantes.

Pour parer à toute éventualité, un dernier traitement spécifique est recommandé dès réception dans les parcelles particulièrement exposées. Respecter le délai de carence de 3 semaines avant les vendanges.